



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général

Bruxelles, le 21 avril 2021

CM 2834/21

**Dossier interinstitutionnel:
2021/0056(NLE)**

PECHE
UK
N
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: LIFE.Fisheries@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 7058

Objet: RÈGLEMENT DU CONSEIL modifiant les règlements (UE) 2021/91 et (UE) 2021/92 en ce qui concerne certaines possibilités de pêche pour 2021 dans les eaux de l'Union et les eaux n'appartenant pas à l'Union.
- Adoption
= LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE ÉCRITE

Le Comité des représentants permanents (1^e partie) ayant décidé, le 21 avril 2021, de recourir à la procédure écrite, veuillez indiquer si vous êtes d'accord pour adopter le règlement du Conseil modifiant les règlements (UE) 2021/91 et (UE) 2021/92 en ce qui concerne certaines possibilités de pêche pour 2021 dans les eaux de l'Union et les eaux n'appartenant pas à l'Union, dont le texte figure dans le document ST 7401/21 + COR 1 en.

Veuillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

Toute déclaration unilatérale ne figurant pas déjà dans le document ST 7213/2/21 REV 2 doit être faite en même temps qu'il est répondu à la question.

Les réponses doivent parvenir au secrétariat général du Conseil **au plus tard le vendredi 23 avril 2021 à 14 heures**. Elles doivent être transmises par courrier électronique à l'adresse suivante: LIFE.fisheries@consilium.europa.eu.